

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2011

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2011/6(A,B,C,D,E,F,G,H)/3

WFP/EB.A/2011/5-C/3

3 juin 2011


ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2010 (WFP/EB.A/2011/6-A/1)
- Examen du cycle du Plan de gestion (WFP/EB.A/2011/6-B/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2011/6-C/1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2011/6-D/1 + Corr.1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2011/6-E/1)
- Analyse de la valeur du système WINGS II (WFP/EB.A/2011/6-F/1)
- Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (WFP/EB.A/2011/6-G/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2011/6-H/1 + Corr.1)
- Cadre de contrôle et politique en matière de communication des rapports (WFP/EB.A/2011/5-C/1)

Juin 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	--	--

COMITE FINANCIER

Cent trente-neuvième session

Rome, 30 mai – 1^{er} juin 2011

**Rapport de la 139^{ème} session du Comité financier sur les questions
intéressant le PAM
Rome, 30 mai – 1^{er} juin 2011**

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. Les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

W0000

RAPPORT DE LA CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 30 mai – 1^{er} juin 2011

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent trente-neuvième session.
2. Outre le Président, M. Yasser A.R. Sorour, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - S. E. LI Zhengdong (Chine)
 - M. Louis Charicauth (Gabon)
 - S. E. Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d’Iran)
 - M. Claudio Miscia (Italie)
 - S. E. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
 - M. Gerardo E. Vega Berrio (Panama)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
 - M. Robert Sabiiti (Ouganda)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d’Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - - Mme Kristina Gill avait été désignée, en remplacement de Mme Sara Cowan, représentante de l’Australie à la présente session;
 - - M. Claudio Miscia avait été désigné, en remplacement de M. Augusto Zodda, représentant de l’Italie à la présente session;
 - - Mme Claudia Cecile de Mauleón Medina avait été désignée pour remplacer S. E. Jorge E. Chen Charpentier pendant une partie de la présente session, en tant que représentante du Mexique; et
 - - M. Gerardo E. Vega Berrio avait été désigné, en remplacement de S. E. Guido J. Martinelli della Togna, représentant du Panama à la présente session.
4. Un résumé des qualifications de Mme Gill, M. Miscia, Mme de Mauleón Medina et M. Vega Berrio figure dans l’additif au présent rapport (CL 143/6 Add.1).

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2010

5. Le Comité s’est penché sur les comptes annuels vérifiés du PAM pour 2010, qui comprenaient le Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers et qui ont fait l’objet d’un bref exposé de la part du Secrétariat du PAM sur les points saillants. En particulier, le Secrétariat a donné des explications sur l’état financier I, l’état financier II et l’état financier V.
6. Le Secrétariat a précisé au Comité que la colonne correspondant au budget final approuvé dans l’état financier V pour 2010 (6,7 milliards de dollars) représentait le budget des besoins de base pour l’année, tandis que le montant effectivement utilisé en 2010 (3,9 milliards de dollars) correspondait aux dépenses encourues et engagées. La différence entre ces deux chiffres constituait par conséquent la part non financée du programme de travail. Le Comité a également été informé qu’un séminaire en trois sessions avait été organisé au sujet de la planification des projets et de la hiérarchisation des priorités, au cours duquel la direction et les membres du Conseil avaient mis en commun leurs connaissances concernant la façon dont les budgets des projets étaient établis, et dont les ressources

étaient mobilisées et allouées. Ce séminaire avait également contribué à bien faire comprendre la distinction entre le budget et la façon dont il était effectivement utilisé.

7. En réponse à une question du Comité concernant la date de la mise en œuvre intégrale du système de gestion des risques institutionnels, le Secrétariat a indiqué que les progrès à cet égard étaient satisfaisants et que le système pleinement intégré serait opérationnel d'ici à la fin de 2012.

8. Le Comité a pris bonne note des différences opérationnelles entre distribution de vivres et distribution d'espèces et de bons, et a par conséquent reconnu qu'il fallait recourir à un traitement comptable différent en ce qui concerne la date d'enregistrement des dépenses. Le Comité a également marqué son appui à la recommandation du Commissaire aux comptes, acceptée par la direction, de faire apparaître à l'avenir le volume et la valeur des stocks de produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants, et ce à partir des comptes annuels de 2011.

9. Le Comité a été informé de la validité actuelle des hypothèses retenues pour établir le plan agréé de financement sur 15 ans des engagements du PAM au titre des prestations dues aux employés.

10. Le Comité a demandé des précisions sur les raisons de la réduction du volume des produits alimentaires distribués (4,6 millions de tonnes en 2010 contre 4,8 millions de tonnes en 2009) alors que le nombre de bénéficiaires du PAM augmentait (109,2 millions en 2010 contre 101,8 millions en 2009). Le Secrétariat a répondu que cela s'expliquait par la multiplication des activités non alimentaires du PAM.

11. Le Secrétariat a informé le Comité que le chiffre de 550 884 dollars figurant dans le projet de décision au titre des paiements à titre gracieux et des pertes ne comprenait que les montants imputés au Fonds général, tandis que les chiffres indiqués dans la Note 9 aux états financiers de 2010, qui se montaient à 14,1 millions de dollars, comprenaient les versements à titre gracieux et les pertes financés par toutes les sources.

12. S'agissant des montants à recevoir au titre du remboursement de la TVA, le Comité a été informé que le solde à recouvrer en 2010 avait été stable par rapport à l'année précédente. Un montant d'environ 1,5 million de dollars avait été remboursé par un important débiteur dans le courant de l'année passée. Cependant, en parallèle, la direction avait décidé de porter par mesure de précaution la provision au titre des créances douteuses de 25,3 millions de dollars fin 2009 à 45,4 millions de dollars fin 2010, mais le PAM exercerait tous ses droits pour recouvrer la totalité du montant non réglé.

13. **Le Comité:**

- **a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2010", qui comprenait le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, ainsi que l'exposé clair du PAM sur les principaux chiffres figurant dans les états financiers et les précisions données par le Secrétariat à la demande du Comité;**
- **a pris note de la détermination du Secrétariat à poursuivre les efforts en vue de recouvrer les montants non réglés au titre du remboursement de la TVA;**
- **a noté que le Secrétariat examinerait les définitions correspondant au budget initial et au budget final figurant dans l'état financier V;**
- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les comptes annuels vérifiés de 2010; et**
- **s'est félicité de la présence du Commissaire aux comptes pendant la présente session du Comité.**

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

14. Le Comité a discuté le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes après avoir entendu la présentation du Secrétariat du PAM faisant le point sur les recommandations qui avaient été mises en œuvre et celles qui étaient encore en attente à la fin de 2010. Sur les 12 recommandations en attente, seules 5 l'étaient déjà avant 2010. Les 7 autres étaient issues de l'audit des Comptes annuels vérifiés de 2010 et seraient traitées en temps voulu.

15. Le Commissaire aux comptes a précisé que les observations qu'il formulait ne portaient que sur les recommandations que le Secrétariat jugeait pleinement appliquées.

16. **Le Comité:**

- **a accueilli favorablement le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes";**
- **a pris note des progrès réalisés par le PAM dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes qui étaient restées en attente; et**
- **a recommandé d'améliorer la cohérence et l'homogénéité de la terminologie dans les prochains rapports.**

EXAMEN DU CYCLE DU PLAN DE GESTION

17. Le Comité a examiné le document présenté par le Secrétariat, dans lequel étaient exposés les avantages et les inconvénients découlant de la modification du cycle du Plan de gestion, qui passerait du plan biennal actuel à un plan triennal à horizon mobile, avec approbation annuelle des ouvertures de crédit du budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP). Le Comité a noté que, si le Conseil d'administration approuvait ce document, ainsi que les modifications à apporter de ce fait au Règlement général et au Règlement financier du PAM, le prochain Plan de gestion, qui devait être présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2011, serait un plan triennal à horizon mobile couvrant la période allant de 2012 à 2014, assorti d'un budget annuel.

18. Le Comité a demandé des précisions sur les avantages et les inconvénients potentiels de la modification du cycle du Plan de gestion, ainsi que sur la manière dont ce système fonctionnerait dans la pratique. Il a été informé par le Secrétariat que, grâce au changement proposé, le Plan de gestion deviendrait un document à horizon mobile, ce qui permettrait au Conseil d'examiner le budget du PAM chaque année. Il s'ensuivrait une plus grande discipline dans l'établissement des budgets, puisque la prolongation prévisible de tous les projets serait examinée chaque année et non plus chaque exercice biennal. Le Comité a été informé par le Secrétariat qu'avec le Plan de gestion à horizon mobile proposé, il pourrait être moins nécessaire de présenter régulièrement des versions actualisées du document, qui serait approuvé chaque année.

19. **Le Comité:**

- **a donné son aval au document intitulé "Examen du cycle du Plan de gestion", en vue de son approbation par le Conseil d'administration.**

CINQUIÈME RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

20. Le Comité a entendu une présentation sur le cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011, où il apparaissait que depuis le précédent rapport, le programme de travail du PAM pour 2010-2011 avait augmenté de 189,6 millions de dollars en valeur nette. Au total, le programme de travail pour l'exercice biennal s'établissait désormais à 12,0 milliards de dollars, dont 6,8 milliards de dollars pour 2010 et 5,2 milliards de dollars pour 2011. Les données communiquées dans le rapport couvraient la période allant jusqu'à fin mars 2011. Le Comité s'est déclaré satisfait de la clarté du rapport, de son niveau de détail et des grands thèmes qui y étaient traités.

21. Le rapport contenait des renseignements sur le niveau projeté des ressources et faisait le point sur le recours aux mécanismes de préfinancement du PAM, notamment le mécanisme d'achat anticipé.

22. Le Comité a prié le Secrétariat de réaliser une étude plus complète des fonds d'affectation spéciale actifs du PAM. Le Secrétariat est convenu de communiquer ces données dans le prochain Plan de gestion. Le Comité a été informé que le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects appliqué aux fonds d'affectation spéciale variait selon les cas. Dans le cas des fonds d'affectation spéciale pour lesquels il fallait mettre en œuvre une gamme complète d'activités d'appui, un taux de 7 pour cent était appliqué, tandis que pour d'autres, comme ceux qui étaient reçus et administrés par un bureau de pays, ce taux était de 4 pour cent, et pour d'autres encore, comme les fonds d'affectation spéciale destinés à des activités analogues à celles relevant du budget AAP, il était prévu une exonération au titre de l'alinéa d) de l'article XIII.4 du Règlement général du PAM.

23. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires sur la fonction afférente au nouveau poste de Sous-Secrétaire général et sur les dépenses qu'entraînerait la création d'un bureau chargé des questions touchant la qualité des aliments et la nutrition au PAM. Le Secrétariat a répondu que le regroupement des services du PAM qui s'occupaient de la qualité des aliments et de la nutrition n'aurait pas d'incidence sur les coûts supportés par le Programme; le poste de Sous-Secrétaire général serait établi par reclassement d'un poste D-2 vacant en utilisant les économies réalisées sur les dépenses autres que les dépenses de personnel dans le cadre du budget AAP, afin que l'encadrement des activités soit assuré au niveau approprié.

24. Le Comité a demandé des précisions sur la stratégie d'élargissement du mécanisme d'achat anticipé et sur les moyens envisagés pour réduire les risques. Le Secrétariat a répondu que le mécanisme d'achat anticipé ne serait plus axé sur la demande, mais reposerait sur un examen des besoins plus anticipatif, effectué périodiquement. L'atténuation du risque resterait inchangée. Le Secrétariat a estimé que cette approche améliorerait l'efficacité du processus et le rationaliserait.

25. Le Comité a demandé au Secrétariat quelle était l'importance de l'assistance apportée aux populations touchées par la situation de crise en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le Secrétariat a répondu que le PAM avait renforcé ses opérations en Afrique du Nord, en République arabe syrienne et au Yémen, dont le coût s'élevait approximativement à 130 millions de dollars au total.

26. **Le Comité:**

- **s'est déclaré satisfait du Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal;**
- **a demandé une étude complète des fonds d'affectation spéciale actifs du PAM;**
- **a demandé des précisions sur le regroupement des services du PAM chargés de la qualité des aliments et de la nutrition; et**
- **a indiqué qu'il fallait apporter des précisions supplémentaires concernant la proposition de reclasser un poste D-2 vacant au niveau de Sous-Secrétaire général aux fins de son examen par le Conseil.**

ANALYSE DE LA VALEUR DU SYSTÈME WINGS II

27. Le Secrétariat a fait au Comité un exposé au cours duquel il a souligné qu'une évaluation menée en février et avril 2011 avait porté sur les points ci-après:

- une analyse comparative des avantages du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II) et de ceux de systèmes analogues exploités par d'autres organismes des Nations Unies;
- la mesure dans laquelle WINGS II venait renforcer le cadre des résultats de gestion du PAM sur le plan de l'efficience (exploitation optimale des processus); et
- une évaluation des progrès accomplis vis-à-vis des avantages escomptés présentés à l'annexe II du dernier rapport d'activité sur le projet WINGS II établi à l'intention du Conseil d'administration.

28. Le Comité a pris note de l'explication donnée par le Secrétariat selon laquelle conformément aux normes en vigueur, l'évaluation technique avait été menée avec l'appui d'un spécialiste SAP en suivant une méthode recommandée par le Groupe Gartner, et le rapport établi à l'issue de cette étude avait servi de base à l'évaluation soumise au Conseil d'administration. Le Secrétariat a également souligné qu'il était ressorti de l'étude que des économies annuelles d'un montant de 11,55 millions de dollars (selon des estimations prudentes) pourraient être réalisées grâce à WINGS II, ce qui signifiait que l'investissement dans ce système serait remboursé en cinq ans. Il s'agissait principalement de gains de productivité et de gains d'efficacité (économies et évitement de coûts).

29. Il a en outre été expliqué que d'après l'évaluation, le PAM avait tiré d'autres avantages de l'exploitation de WINGS II que ceux d'ordre purement quantitatif en rapport avec les économies d'un montant de 11,55 millions de dollars réalisées. Tout particulièrement, une amélioration sensible des dispositifs de contrôle du PAM grâce à une plus grande normalisation des processus opératoires dans tout le Programme et une gestion beaucoup plus efficace du bilan carbone du PAM avaient été obtenues grâce à la mise en œuvre de WINGS II.

30. En conséquence de la mise en œuvre de WINGS II, le PAM était également invité à aider d'autres organismes des Nations Unies se lançant dans des entreprises analogues. Dans certains cas, ces organismes se proposaient d'adopter certains aspects de la configuration WINGS II du PAM plutôt que de développer leurs propres solutions, ce qui serait très coûteux et prendrait beaucoup de temps. Ont récemment procédé ainsi le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes membres du groupe d'intérêt SAP.

31. Le Comité a félicité le Secrétariat du succès obtenu et souligné qu'il appréciait le fait que celui-ci mette son expérience et ses solutions à la disposition d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité a cependant aussi fait observer qu'il aurait souhaité que le rapport d'évaluation de WINGS II soit plus détaillé, en particulier qu'il comporte davantage de renseignements justificatifs sur les économies annuelles d'un montant de 11,55 millions de dollars susceptibles d'être réalisées et sur les difficultés rencontrées et les effets négatifs constatés dans le cadre de la mise en œuvre du système. Le Comité a dit attendre avec intérêt la mise à l'essai à titre pilote du Système de gestion logistique et a demandé des renseignements sur les échéances arrêtées pour ce projet.

32. Le Secrétariat a indiqué qu'il communiquerait le rapport d'évaluation dans son intégralité aux membres du Comité qui souhaiteraient en disposer, sachant qu'il s'agissait d'un document plus technique.

33. **Le Comité:**

- **a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Analyse de la valeur du système WINGS II" et en a pris note.**

RAPPORT ANNUEL DU COMITE D'AUDIT DU PAM

34. Le Président du Comité d'audit du PAM a présenté le rapport annuel du Comité d'audit pour l'année écoulée. Le Comité avait veillé à ce que ce document soit aussi concis que possible et, mettant en pratique les conseils qu'il prodiguait au PAM, il s'était efforcé d'éviter le jargon technique. Ce septième rapport annuel couvrait la période allant du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, durant laquelle le Comité d'audit s'était réuni quatre fois.

35. Le Président du Comité d'audit et un autre de ses membres allaient quitter leurs fonctions d'ici à la fin de l'année. Pour la première fois, une séance d'orientation avait été organisée pour mettre les nouveaux membres au courant des activités du PAM et des défis auxquels celui-ci se heurtait.

36. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le chevauchement des mandats et des activités de divers organes de contrôle du PAM. Il a en outre souligné la nécessité de reconnaître ce qui distingue les opérations du PAM de celles de la plupart des organisations du secteur privé.

37. Il a été noté que la création d'un groupe de travail du Conseil d'administration chargé d'évaluer le travail du Comité d'audit et d'en réviser le cadre de référence fournissait une excellente occasion de recentrer les activités de ce dernier sur les questions financières, afin de tirer le meilleur parti des ressources et du temps limités qui lui étaient impartis. Le nouveau cadre de référence du Comité d'audit devrait aussi préciser la manière dont le Comité était censé coordonner ses travaux avec ceux d'autres organes de contrôle.

38. **Le Comité:**

- **s'est félicité de la présence du Président du Comité d'audit ainsi que du rapport; et**
- **a noté qu'un groupe de travail du Conseil d'administration du PAM était chargé de revoir le mandat et le cadre de référence du Comité d'audit et qu'il étudierait également la question de la participation du Comité aux visites des opérations du PAM sur le terrain.**

CADRE DE CONTRÔLE ET POLITIQUE CONCERNANT LA COMMUNICATION DES RAPPORTS

39. Le Comité a noté que le document avait été élaboré à la suite d'une demande formulée par le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire, en novembre 2010. Le cadre de contrôle était présenté au Conseil d'administration pour information, et la politique concernant la communication des rapports était présentée au Conseil d'administration pour approbation.

40. Le Comité a examiné divers aspects pratiques de la politique concernant la communication des rapports, parmi lesquels l'organisation de la coordination entre les divers organes représentés à la figure 1 dans le document FC 139/9, où les trois niveaux – gouvernance, contrôle externe et contrôle interne – s'inscrivaient dans une structure hiérarchique sans redondance ni chevauchement. Le Comité a noté que les procédures relatives à la révision des rapports d'audit, telles que décrites au paragraphe 3 de l'annexe I du document, seraient mises au point après qu'une certaine expérience aurait été acquise en la matière, le but étant de favoriser la plus grande transparence possible et de faire en sorte que le droit à une procédure régulière soit dûment respecté.

41. Le Comité a noté que tandis que la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2010, faisait référence à " tous les rapports internes", le Secrétariat avait proposé une politique concernant uniquement la communication des rapports d'enquête. Le Conseil d'administration devait donc revoir la liste des rapports figurant dans le document afin de déterminer si la communication de ces rapports répondait à ses besoins en matière de gouvernance.

42. **Le Comité:**

- **a pris note du document intitulé "Cadre de contrôle et politique concernant la communication des rapports"; et**
- **a conseillé au Conseil d'administration de revoir la liste des rapports figurant dans le document et de déterminer si ces rapports ainsi que la politique concernant leur communication répondaient aux besoins du Conseil d'administration en matière de gouvernance.**

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

43. En application du Statut du PAM, le rapport annuel de l'Inspecteur général était soumis au Conseil d'administration pour examen. L'Inspecteur général a présenté au Comité financier son rapport pour 2010. Le Comité a pris note avec satisfaction de ce document et il s'en est suivi une discussion générale qui a porté sur les principales questions ci-après.

44. Le Comité a demandé si le budget et les effectifs du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle étaient suffisants. L'Inspecteur général a informé le Comité qu'une évaluation en bonne et due forme du Bureau ne pourrait avoir lieu que lorsque celui-ci serait en mesure de donner une assurance positive, c'est-à-dire lorsque: a) le cadre de contrôle interne serait intégralement en place; b) la gestion des risques institutionnels serait pleinement assurée; et c) la planification des audits fondée sur les risques serait parvenue à maturité.

45. Le Comité a été informé que le personnel du Bureau des services de contrôle recruté par voie externe possédait toujours toutes les compétences techniques nécessaires et que les fonctionnaires réaffectés par voie interne au Bureau alors qu'ils ne possédaient pas les qualifications requises étaient tenus de les acquérir au cours de l'année suivant leur affectation. Le Bureau avait recruté quatre spécialistes de l'audit des technologies de l'information.

46. Le Comité a pris note de l'explication de l'Inspecteur général selon laquelle le travail d'enquête en attente n'avait guère eu d'impact sur les assurances données pour l'année écoulée en raison du tri préalablement effectué pour que les plaintes concernant des problèmes à haut risque soient traitées en priorité.

47. Le Comité a examiné les lacunes signalées dans les domaines des interventions d'urgence, de la gestion financière et des technologies de l'information, et il a reçu l'assurance que les suites données par la direction aux recommandations issues des audits étaient satisfaisantes.

48. Le Comité a noté que le Bureau de l'audit interne avait entrepris un contrôle interne de la qualité dont les résultats étaient destinés à être utilisés dans le cadre du contrôle externe de la qualité qui devait être réalisé par l'Institut des auditeurs internes en juillet. Les conclusions du contrôle externe de la qualité seraient soumises au Conseil d'administration pour information.

49. Le Comité a été informé que la charte du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle serait mise à jour avant l'audit de l'Institut des auditeurs internes et qu'elle préciserait notamment les rôles respectifs du Conseil et du Comité d'audit dans le processus de sélection de l'Inspecteur général.

50. **Le Comité:**

- **s'est félicité des efforts déployés par l'Inspecteur général et son équipe; et**
- **a conseillé au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article XIV du Statut du PAM, de prendre note du dixième "Rapport de l'Inspecteur général".**

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ FINANCIER POUR 2010-2013 (QUESTIONS INTÉRESSANT LE PAM)

51. Le Comité a examiné divers aspects du document, constatant avec satisfaction que les modifications qu'il avait demandées à sa 136^{ème} session avaient été apportées.

52. Le Comité a signalé qu'il fallait remplacer la période couverte par le document par les années 2011-2014.

53. **Le Comité:**

- **a examiné et approuvé le programme de travail pluriannuel du Comité financier (questions intéressant le PAM) et recommandé qu'il soit examiné par le Conseil, tout en demandant que la période de référence soit modifiée pour devenir 2011-2014.**

CRITÈRES RELATIFS À L'EXAMEN DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM PAR LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

54. Le Président du Comité financier a rendu compte de sa conversation avec la Présidente du Conseil d'administration du PAM, au cours de laquelle ils s'étaient penchés sur les questions de l'interprétation et de l'exécution du mandat du Comité financier. La discussion avait essentiellement porté sur les critères à appliquer et les modalités à suivre pour décider des documents à soumettre au Comité et procéder à leur présentation.

55. Le Président du Comité financier et la Présidente du Conseil d'administration ont examiné tous les documents soumis au Comité financier au cours des trois années précédentes, à l'issue de quoi ils sont convenus que le Plan stratégique ne devrait pas être porté à l'attention du Comité financier, puisqu'il n'avait aucune incidence financière sous sa forme actuelle, différente de celle qu'il avait à l'origine.

56. Le Comité a donc attiré l'attention sur la nécessité de modifier l'article 7.1 du Règlement financier du PAM, dans lequel il était précisé que le Plan stratégique du PAM devait être transmis au Comité financier et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Cette modification devrait être apportée en concertation avec le Président du CCQAB.

57. **Le Comité:**

- **a décidé que le Plan stratégique ne devrait pas être examiné par le Comité puisqu'il n'avait aucune incidence financière; et**
- **a recommandé que l'article 7.1 du Règlement financier du PAM soit modifié en concertation avec le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.**

Questions diverses

DATE ET LIEU DE LA CENT QUARANTIÈME SESSION

58. Le Comité a été informé qu'en principe, la 140^{ème} session devrait se tenir à Rome du 10 au 14 octobre 2011. Les dates définitives de la session seraient arrêtées en concertation avec le Président.

APPENDICE

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS POUR INFORMATION

Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (document FC 139/INF/2)